

18 FR. PAR AN.

LE REPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMERO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

Table with columns for Lyon, Rhône, and Département, listing subscription rates for different durations.

ON S'ABONNE

À LYON, rue Centrale, 3. À PARIS, chez LEMOINE et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires: BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND. Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant. (Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne. Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

AVIS.

Le procès de la haute cour devant exciter vivement l'attention, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour tenir nos lecteurs au courant de cette importante affaire. Indépendamment des débats sténographiés que nous recevons directement de Bourges, nous donnerons la physionomie des Séances, la chronique, et des détails intimes. Un de nos rédacteurs, le citoyen Grinand, s'est rendu à Bourges dans ce but.

Lyon, 9 mars.

Des paysans. (1er Article.)

Parmi les adversaires du socialisme, l'ignorance a placé au premier rang le paysan. La réaction compte sur les recrues des campagnes pour écraser les villes. Comme soldat, comme électeur, elle s'appuie sur lui pour consommer la ruine de la République. Ses armes, son vote sont les leviers avec lesquels elle prétend déraciner toutes les idées qui la menacent dans son usurpation.

Cependant, le paysan est le plus infortuné des déshérités; il est placé hors la civilisation: de tout ce qui constate le progrès, arts, sciences, confortable, rien n'arrive à lui. Courbé vers cette terre qu'il féconde de ses bras infatigables, son front ne se redresse jamais vers les horizons où la pensée contemple les splendeurs du jour qui décline, du jour qui va naître. Père nourricier de tous les artistes, de tous les savants, de tous les inventeurs, l'instrument de son travail à peine a subi quelques modifications; ses oreilles et ses yeux, des harmonies de la nature, des rêveries de l'imagination, ne connaissent point les merveilles; des secrets divins que renferment les livres de nos penseurs, il n'a jamais ouï parler. Quelques traditions grossières viennent seules lui rappeler qu'il y a une patrie, une gloire nationale qu'il est beau de défendre et de servir. Dans quelques uns des départements de la France, son intelligence alourdie, son corps tremblant sous les étreintes d'une fièvre tenace, le placent au niveau des animaux domestiques associés à son ingrat labeur. Sans chaussure, sans vêtement protecteur contre les intempéries des saisons, amaigri sous le jeûne et par l'insuffisance d'une nourriture débilitante, il conduit, engraisse, élève les troupeaux à la chair succulente, aux chaudes toisons, au cuir souple. Il défriche les terrains incultes sous le soleil brûlant de l'été, ou les froides pluies de l'automne; il les

herse, les enseme, et lorsque leurs tiges jaunies ploient sous les riches épis, il expédie aux heureux de la ville son froment le plus pur, et ne réserve que le grain grossier.

Lorsque la patrie menacée l'appelle sous les armes, il vole aux frontières et reçoit dans les camps les premières notions de cette vie collective qui unit les individus d'un même pays. Le mot, les idées d'honneur, de gloire, lui ouvrent un monde nouveau dont les échos lui révèlent une nouvelle vie. Il suit le drapeau de la France, et ses armes vont donner aux peuples de l'Europe une liberté dont l'idée confuse fait vibrer son cœur. Il naît à l'enthousiasme, il naît à la vie de l'intelligence en devenant libérateur. Lui, le pauvre esclave, attaché à la glèbe du capital, lui, le serviteur, l'inférieur dans son village de l'usurier parasite, il distribue les empires; ignorant de la civilisation et de ses bienfaits, il la porte attachée à ses pas et prend enfin le sentiment de sa dignité humaine en la défendant dans les autres.

Mais nos armes ont cessé d'être libératrices, et nos frères des campagnes, abrutis sous cette discipline que ne distend point la fortune de glorieux combats, sous des chefs bourgeois, sortis d'écoles privilégiées où le fils du pauvre ne peut s'asseoir, sont aux mains de pouvoirs prévaricateurs, les instruments de la servitude; entassés dans nos villes torturées par la misère de l'industrie chancelante, leurs balonnettes fratricides pressent les poitrines de leurs frères en malheurs.

Lorsque les manufactures, les ateliers, les usines chômant de travail, vomissent dans les rues de nos cités leurs phalanges incertaines du lendemain, il faut, pour protéger ceux qui, insoucieux de tant de douleurs, demandent aux joies de la terre de nouveaux enivrements pour leurs sens blasés, leurs somptueux ennuis, il faut que le prolétaire agricole, devenu soldat, refoule sous le poitrail de son cheval la foule affamée condamnée à maudire, promène à travers les carrefours les engins destructeurs destinés à comprimer des flots qui n'ont pas encore leur lit, et dont les marées doivent quelque jour submerger toutes les résistances.

Le pauvre des campagnes à l'indigent des cités opposant un fer servile, garde des institutions que le temps a jugées; il protège le propriétaire oisif, qui pressure et la terre et celui qui la cultive, le créancier hypothécaire, qui chasse le tenancier du champ lorsque le travail incessant a triplé sa valeur et son produit; il défend le notaire, l'avoué, l'huissier, ces trois oiseaux de proie qui accompagnent toujours le capital dans ses campagnes contre le travail... Que ne défend-il pas... excepté ses intérêts?

C'est le paysan qui doit nous ramener la monarchie, Henri V, le protégé des cosaques et des jésuites. C'est lui qui doit impérialiser notre président...; c'est lui qui doit rétablir les dotations, les privilèges, les apanages... le luxe

princier... les sinécures, les majorats... Pauvres paysans, en vérité, ils trouvent que les ciseaux ne vous tondent pas d'assez près...

Et c'est vous qu'ils arment contre le socialisme! Mais que peut donc être ce socialisme pour être plus avide, plus habile à soulever vos écus que ce régime monarchique ou constitutionnel, qui, pendant tant de siècles, vous a exploités et ruinés d'impôts, de prestations, d'incorporations, etc...

Ces socialistes ne veulent point des iniquités qui font de la vie un supplice sans espérance pour la plupart des citoyens français. Mais cela est-il donc si mal? et ce que vous souffrez ne vous prouve-t-il pas que leurs récriminations ont justice et fondement?... Ils voudraient que puisque nous sommes frères devant Dieu et devant la loi, il n'y eût pas de frères faisant travailler leurs frères en leur lieu et place, et vivant au milieu du luxe et des jouissances, probablement parce qu'ils ne savent ou ne veulent rien faire des facultés que Dieu leur a départies... Ils voudraient bien d'autres choses; oui, lecteur, que nous vous dirons en un prochain article; car enfin, pour nous condamner il faut nous connaître, ceci est de la justice pure et simple, et le paysan, quelque inculte qu'il soit, a souvenir de ce proverbe: Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

PROGRÈS DU SOCIALISME DANS L'ARMÉE.

La réaction a été frappée de stupeur en lisant le compte-rendu du banquet des sous-officiers de la garnison de Paris. Le Moniteur a cherché à jeter des doutes sur l'existence de cette manifestation démocratique. Les représentants de la Montagne qui étaient présents, viennent de répondre à cette effronterie officielle, et les sous-officiers envoient aux journaux démocratiques la lettre suivante:

Citoyen rédacteur,

Malgré notre vif désir de ne pas prolonger plus longtemps les tortures des réactionnaires qui voient malgré tous leurs efforts le socialisme envahir l'armée sur laquelle ils comptaient si bien, nous croyons qu'il est de notre devoir de protester énergiquement contre le démenti donné par le Moniteur (dont tous les journaux monarchistes se sont fait l'écho) relativement au banquet des sous-officiers démocrates-socialistes annoncé par la presse démocratique et sociale. Ces journaux vont même plus loin, ils proclament bien haut que si en effet ce banquet a eu lieu il n'était composé que de socialistes déguisés n'ayant de commun avec les sous-officiers de l'armée que l'habit qu'ils portaient.

De deux choses l'une, ou ces messieurs croient fermement ce qu'ils ont avancé, et alors la position exceptionnelle que l'on nous fait nous met dans l'impossibilité absolue de les tirer de leur erreur sans nous exposer à toutes leurs vengeances, ou bien cette erreur n'est elle-même que simulée, et alors le piège est trop grossier pour que nous nous laissions prendre à ce semblant d'incrédulité. Pris individuellement, nous sommes de peu d'utilité pour la sainte cause de l'humanité, mais réunis, les moyens dont nous disposons sont redoutables, et c'est parce que nous avons la conscience de notre force que nous voulons ne pas nous exposer inutilement aux persécutions des modernes Machiavel, Malthus et Escobar.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 10 MARS.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Trois Jeunes Filles. (Suite.)

— Vous retirer, reprit l'élégant inconnu en revenant à elles, mais des jeunes personnes ne peuvent pas rentrer ainsi seules, lorsque la nuit approche.

— Eglantine et moi, dit Marthe, nous demeurons tout près d'ici... c'est seulement Gilberte qui retourne à la ville.

Eglantine ajouta étourdiment: — Et elle croyait s'en aller avec...

Ses compagnes lui firent vivement signe de se taire. — Il n'y a pas de mal, dit en souriant le voyageur, on peut bien accepter le bras d'un jeune homme... auquel on est sans doute promise.

— Certainement, reprit l'indiscrette enfant pour atténuer sa faute. Tout le monde sait que Gilberte est près d'épouser Raoulx... et c'est du consentement de son père qu'elle le voit.

— Raoulx! répéta vivement l'étranger, Raoulx, sergent au 45e de ligne... Et c'est lui que vous attendez ici?

— Il ne devait point venir seul, dit Gilberte d'un petit air précéux; deux de ses amis comptaient l'accompagner.

— Pommier et Charles Goubin, peut-être? demanda avec empressement le voyageur.

— Oui, précisément, dirent-elles toutes trois. Mais, mon Dieu! comment savez-vous?...

— Ah! reprit-il avec un sourire plus significatif, et en regardant Marthe et Eglantine, les deux amis de Raoulx devaient venir avec lui... Je comprends que ces deux belles demoiselles se trouvent également ici.

— Vous les connaissez donc? demandèrent vivement les jeunes filles.

Le voyageur hésita, puis répondit: — La preuve pourrait être que je viens de vous dire leurs noms.

— C'est étrange!

— Mais vous les attendriez en vain.

— Comment?

— Les trois sous-officiers que vous venez de nommer ne viendront pas ici ce soir.

— Mon Dieu! s'écrièrent les jeunes filles effrayées, leur serait-il arrivé malheur?

— En aucune manière... à moins qu'on ne regarde comme un véritable malheur d'être privé de vous voir... ce qui serait bien naturel! ajouta l'inconnu.

— Mais alors, monsieur, demanda Marthe, comment pouvez-vous présumer?...

— Je ne présume point, je vous affirme qu'ils ne viendront point, dit le jeune homme.

— Il est vrai, reprit tristement Marthe que l'heure est passée depuis longtemps... et voilà la nuit qui va tomber.

— Mon Dieu! rentrons bien vite, ajouta Eglantine.

— En retour de l'avis que je vous donne, reprit le voyageur, voudriez-vous bien m'indiquer le chemin du petit hameau de Saint-Pierre.

— Ah! monsieur, vous n'y êtes pas du tout, dit Marthe. Saint-Pierre touche presque à La Rochelle, mais de l'autre côté de la colline... et à l'heure qu'il est, vous vous perdrez avant d'y arriver.

— Je vais pourtant essayer, dit gaiement le jeune homme en remettant la bride de son cheval; et tout mon regret, mes chères

demoiselles, c'est de vous laisser seules à cette heure dans la campagne.

— Oh! dit Marthe de nouveau, Eglantine et moi serons chez nous dans un quart-d'heure... Nos parents sont des pêcheurs de ce rivage, et on aperçoit d'ici les voiles de nos bateaux... Mais notre pauvre Gilberte qui retourne à La Rochelle... la nuit va la prendre en route, c'est sûr.

— Ne vous inquiétez pas de moi, interrompit Gilberte avec une certaine émotion dans la voix.

— Mais il y aurait une chose bien simple, dit le bel étranger. Puisque Saint-Pierre touche à La Rochelle, en m'y rendant je pourrais accompagner mademoiselle Gilberte jusque-là... Il me semble que nous y gagnerions tous deux.

— Ah! justement, s'écria Eglantine, c'est par ce côté qu'elle doit rentrer... Et vous la conduirez seulement quelques pas au-delà du village, à l'endroit où commencent les lumières des forts avancés.

— Monsieur, dit en rougissant Gilberte, j...

— Vous ne me connaissez pas, termina le voyageur, c'est juste. Mais je viens de vous montrer que j'étais étroitement lié avec Raoulx et ses amis... Cela doit être une garantie près de vous.

Cette raison et les manières parfaites de l'étranger ne laissaient point de motif de refus à la jeune fille. Elle ne répondit rien, et après avoir embrassé ses deux amies, qui prirent du côté du rivage, elle s'achemina avec l'inconnu par le sentier frayé dans les terres.

Gilberte, en entreprenant ainsi son retour à la ville, éprouvait un embarras dont elle ne se rendait pas compte.

Son compagnon de voyage, avec le tact qui dirigeait ses moindres mouvements, ne voulut ni lui offrir le bras, ce qui eût été trop familier, ni remonter à cheval et la laisser se fatiguer sur la route; il marcha près d'elle en tenant la bride de sa monture.

Le chemin, qui sillonnait des bruyères, était doux et uni; le crépuscule éclairait encore et répandait une teinte brillante sur le plus gracieux paysage.

La facilité de la marche, le silence de la campagne qui prêtait

Est-il donc si étonnant de voir sous un gouvernement républicain des sous-officiers pleins de patriotisme célébrer l'anniversaire du jour où le Peuple souverain a chassé son dernier despote? voudrait-on nous faire oublier que nous sommes les enfants de ceux qui inscrivirent sur leurs drapeaux : le Peuple français debout devant les tyrans! de ceux qui ont refoulé les hordes barbares de la servile Europe jusque dans les steppes de la Moscovie? Non! non! l'armée de 1848 restera toujours fidèle aux glorieuses traditions du passé, prête à verser la dernière goutte de son sang pour l'œuvre encore inachevée de son immortelle devancière.

Elle est liée au Peuple par trop de liens pour ne pas manifester hautement ses brûlantes sympathies pour les victimes de vingt siècles d'oppression; alors surtout que les suppôts du despotisme redressent impuissamment la tête. Mais, qu'on le sache bien, comme les soldats de Brutus et de Spartacus, nous combattrons toujours pour la liberté et pour le triomphe des principes populaires.

La vieille royauté a soufflé assez longtemps la corruption dans nos rangs; malgré ses efforts, elle n'a pu étouffer en nous tout sentiment d'indépendance, ni nous transformer en une machine brutale et intelligente. Nous sommes aujourd'hui citoyens, soldats de la République démocratique, c'est-à-dire que nous devons joindre au courage du soldat la sagesse et la vertu du citoyen. Nous avons célébré l'anniversaire de février parce que le sang qui anime le Peuple coule aussi dans nos veines, et que nous avons gravé dans le cœur le mot sacré de fraternité.

Non content de vouloir flétrir notre conduite, ces mêmes journaux poussent l'inconvenance (pour ne pas employer une expression trop peu parlementaire) jusqu'à soupçonner les deux honorables représentants qui nous ont prêté leur concours de s'être rendus complices d'une mystification. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de témoigner tous nos remerciements aux citoyens Joly père et Olivier (Démophile), qui en se rendant parmi nous ont pu s'assurer par eux-mêmes des progrès du socialisme dans l'armée. Nous remercions aussi le c. t. Ledru-Rollin, de l'initiative qu'il a prise en notre nom dans le développement de son toast au banquet du 23 février et dans sa lettre adressée au *Moniteur*.

Nous croyons, citoyen rédacteur, qu'après les explications ci-dessus, il ne peut exister qu'un doute volontaire sur la véracité des faits.

Vive la République démocratique et sociale.

Les délégués du banquet des sous-officiers démocrates-socialistes de l'armée de Paris et de la banlieue.

C'est d'un bout de la France à l'autre, que le mouvement socialiste s'opère dans notre brave armée, digne en tout des phalanges immortelles qui sauvèrent la République de 93. Le sergent Pujot, dont le dévouement a été admiré de tous ses frères d'armes, écrit de sa prison, à bord du *Cerbère*, qu'il va être transporté en Afrique, où il emportera, inébranlables, ses convictions de démocrate-socialiste. Ses camarades le prient de conserver là-bas le souvenir des amis de la bonne cause.

Le 32^e de ligne, entaché de socialisme, et qui avait su se conquérir toutes les sympathies de la ville d'Aix, vient de recevoir brusquement l'ordre de changer de garnison.

L'armée comprend enfin que si on lui a rendu ses droits de citoyen en proclamant le suffrage universel, c'est qu'on a voulu qu'elle ne fût plus une simple machine. Tout en restant soumise aux lois de la discipline, elle entend penser librement, et manifester sans entraves, ses convictions.

Justice de notre justice.

« La justice découvre chaque jour dans notre vie quelque tache que nous n'avions pas aperçue, bien s'en faut, ni moi ni vous, mon cher lecteur.

« Vous savez tous que je suis un ennemi de la famille, que chaque matin en me levant je me donne le plaisir innocent de faire passer par les verges toute la mienne, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et plus leur mère par la trique; quant à la famille du voisin, elle n'a qu'à se tenir sur ses gardes; si je la salue d'une maladie, qu'elle prenne au plus vite ses jambes à son cou, dès que j'ai prononcé le mot guéri; car elle pourrait bien n'avoir été guérie que pour me servir de pâture.

« La propriété! vous savez combien j'en fais fi! combien de fois je me suis laissé ruiner par des braves gens que j'enrichissais et qui avaient soin de me rendre en persécution ce que je leur avait donné en bons services; oh! ceux-là du moins sont des amis de la propriété aussi ardents que mes incarcérateurs sont amis de la famille! La justice n'a pas assez de

à la conversation, redoublaient le vague malaise de Gilberte, qui eût mieux aimé rencontrer des broussailles épineuses pour se donner une contenance en les écartant de ses pas.

Cette jeune fille, née dans le peuple, mais avec des instincts délicats et même un peu vains, ne s'était jamais trouvée en rapport avec un homme au-dessus de sa condition. Sa nature, assez perspicace et élevée pour lui faire sentir toutes les nuances qui différencient les diverses classes, lui montrait en ce moment la distance, qui la séparait du bel étranger, et faisait naître en elle une timidité extrême qu'elle n'avait jamais connue.

Cependant, trop fière pour laisser voir son trouble, elle répondait avec une apparente aisance à toutes les questions que le voyageur lui adressait sur le pays qu'ils traversaient ensemble. Car ce jeune homme, qui avait montré connaître les sous-officiers de La Rochelle et même d'une manière intime, puisqu'il était au fait de leurs projets pour la soirée, paraissait pourtant tout-à-fait étranger aux lieux qu'il parcourait. Gilberte remarqua cette contradiction sans en parler, pour ne pas rappeler le nom de Raoulx. Elle donna à son compagnon de voyage les détails qu'il paraissait désirer sur les mœurs, l'esprit, les usages de ces campagnes.

Mais le langage choisi de l'inconnu, la distinction qui apparaissait dans sa mise de voyage et jusque dans l'élégant cheval qu'il tenait par la bride, lui imposaient profondément; et, bien qu'elle se blâmât elle-même de cette crainte puérile, la différence de rang qui régnait entre elle et son compagnon de voyage ne cessait pas de la préoccuper.

Tandis qu'à sa place Marthe n'eût vu dans le voyageur qu'un homme mieux mis que les pêcheurs du rivage, sans faire d'autres distinctions, Gilberte, plus accoutumée à réfléchir et d'une imagination plus vive, voyait la sphère du grand monde, avec ses lumières, ses arts, son éclat, et le peuple avec son obscurité, sa rudesse de mœurs et d'usages, passer dans ce sentier où elle cheminait avec le bel étranger!

Chemin faisant, la valise placée sur le dos du cheval se détacha à demi, s'entr'ouvrit, et il en tomba une petite boîte de maroquin vert.

bons et heureux discours pour leur témoigner qu'ils ont bien mérité d'elle et de la patrie. Quant à moi, je ne sache qu'un seul scélérat de l'antiquité qui ait été plus scélérat que moi; c'est Aristide, ce coquin de socialiste, d'anarchiste, communiste, qui se drapait dans l'orgueil de sa vertu, et poussait le cynisme jusqu'à écrire le vote de sa condamnation de sa propre main à un citoyen qui ne savait pas écrire.

« J'avoue ma culpabilité et je suis tenté d'être de l'avis de la bonne justice; je suis un franc scélérat: je n'ai encore rien pris à personne, ni son argent, ni sa femme, ni son honneur, ni son repos; est-ce que sais vivre? Ne me suis-je pas indigné, en voyant ce libertin, cet homme de mauvais foi se glisser en rampant sur le fauteuil de la prééminence, Riancourt plus heureux que l'autre; mauvais sujet la nuit, vénérable le jour. Anarchiste que je suis! et qui voudrais que la République ne tombât pas en des moins somblables! ennemi de l'ordre, trouble-repos, avec ma puleur et mon honnêteté opiniâtre.

F.-V. RASPAIL.

(Revue élémentaire de médecine et de pharmacie domestique, livraison de février.)

Procès de Bourges.

On lit dans le Peuple :

Nous avons reçu les deux pièces suivantes de Louis Blanc et de Caussidière. Nos deux amis ont consenti à suivre les conseils de leurs collègues de la Montagne et de plusieurs de leurs coaccusés. Ils ne comparaitront pas.

Il y a du reste à cette détermination une haute raison qui sera sentie de tous les démocrates: à quoi bon venir se présenter devant la haute-cour de Bourges pour se défendre à côté de Barbès qui ne se défendra pas? à quoi bon se présenter devant la haute-cour pour lui déclarer qu'on ne reconnaît pas sa juridiction et pour ne pas ouvrir la bouche? Ce serait plus qu'une inconséquence, ce serait une fastueuse niaiserie.

Le 26 août, en quittant Paris, j'ai écrit que, le jour des débats venu, je me présenterais devant le jury, et rien au monde ne m'aurait empêché d'accomplir cette promesse, tenir sa parole étant un devoir d'honnête homme et une vertu de républicain.

Mais je ne me suis pas engagé, au mois d'août, à comparaître devant un tribunal institué seulement au mois de novembre.

Je ne me suis pas engagé, au mois d'août, à comparaître devant une juridiction exceptionnelle, créée, trois mois après, par les mêmes hommes qui m'avaient proscrit, et en vue d'une condamnation désirée, au mépris d'un principe d'éternelle justice, celui de la non rétroactivité.

La décision par laquelle l'Assemblée nationale m'a livré, en se déjouant, et l'acte d'accusation, qui ne contient pas une seule charge sérieuse, disent assez que l'évidence n'est rien là où les passions politiques sont tout.

Plus que jamais Paris est abandonné à l'empire de la force; on y éprouve le scandale des arrestations arbitraires; la contre-révolution y est dominante et furieuse.

En de telles circonstances, placé sous le coup de la plus honteuse iniquité qui fut jamais, je me réserve le droit de décider si, pour servir ma cause, je n'ai rien de mieux à faire que de me jeter aux mains de ses ennemis. Je reste maître de ma résolution.

Le jour ne peut être éloigné où les haines de parti céderont la parole à la vérité; je proteste et j'attends.

J'ai lu l'acte d'accusation, et j'ai senti mon cœur hésiter entre l'indignation et la pitié.

Il porte :
Que je suis parvenu, le 15 mai, à m'évader de l'Hôtel-de-Ville, que LE BRUIT EN A COURU;

Que, le 15 mai, loin d'engager la foule à se dissiper, je l'ai félicitée sur le droit de pétition conquis; et quelques lignes plus bas, on me montre engageant le Peuple à laisser l'Assemblée délibérer librement;

Que, le 13 mai, au Luxembourg, je tenais je ne sais quels discours factieux; et, le 15 mai, le *Moniteur* constate que je n'étais plus au Luxembourg, donné alors pour demeure à la commission exécutive.

Voilà ce que c'est que la justice en France, dans ce moment. Je n'ajoute pas un mot.

LOUIS BLANC.

Londres, le 5 mars 1849.

A mes concitoyens.

En refusant de comparaître, aujourd'hui, devant la haute-cour de justice qu'il a plu à mes ennemis d'instituer pour juger les faits du 15 mai, je dois expliquer mon refus.

Le sentiment de mon innocence devrait me faire courir devant des juges; mais comme il ne m'a pas protégé devant mes accusateurs, devant

— Vraiment, dit le jeune homme en la relevant, voici un portrait qui a du malheur.

— Un portrait? dit Gilberte; c'est un objet si précieux que vous laissez ainsi tomber dans les champs!

— Oh! ce portrait est le mien. Je viens passer quelque temps à La Rochelle, chez ma tante... vieille dame très sentimentale qui reporte maintenant tous ses penchants sensibles sur son neveu... Elle m'a prié de faire cette miniature à Paris et de la lui apporter... Mais mon domestique l'avait si mal emballée que le cadre s'est cassé en route. En partant ce matin de Fontenay pour faire le restant du chemin à cheval, j'ai mis ce portrait dans ma valise... et voilà qu'il manque se perdre.

En disant cela le jeune homme avait ouvert la boîte. Comme Gilberte jetait un coup d'œil sur la miniature, il la lui tendit.

Il restait trop peu de lumière pour que la jeune fille pût distinguer les détails de cette peinture; cependant elle ne la regardait pas sans une certaine émotion et surtout sans embarras; car en fixant les traits de l'étranger devant lui, c'était comme si elle l'eût regardé en face lui-même. Elle ne vit pourtant distinctement que la fracture du cercle, d'or qui entourait l'ivoire, et se hâta de parler de cela.

— Puisque vous ne connaissez personne à La Rochelle, dit-elle, je vous enverrai un de mes cousins, qui est bijoutier et très habile dans son état. Il n'y a que lui dans la ville qui puisse réparer ce joli cadre sans que la ciselure perde rien de sa régularité.

— Je vous remercie, mademoiselle, répondit-il; et si vous voulez bien me rendre le service tout entier, je vais vous laisser ce portrait, que je ferai reprendre chez vous quand il sera raccommodé.

— C'est bien, monsieur. Mon père se nomme Dubray, il est maître charpentier à la porte de l'Horloge.

— Je m'en souviendrai.

La nuit était venue; le chemin moins battu et désert, décrivait de longs circuits dans les taillis.

Gilberte, à qui ces détours étaient connus, devint alors réellement utile à l'étranger pour guider ses pas; et en retour le

collègues de l'Assemblée nationale, qui m'ont livré avant de m'avoir entendu, j'ai lieu de croire que le même esprit de partialité et de haine qui m'a atteint au milieu de mes collègues, m'accompagnerait à la cour de Bourges.

Les jours de vérité et de justice ne sont pas venus; je dois les attendre à l'abri des attaques royalistes.

Si je n'ai pas été défendu contre elles par 147,000 suffrages obtenus de la population de Paris, un mois après les événements dans lesquels on a voulu m'impliquer;

Si l'Assemblée à laquelle j'appartenais a laissé déposé sur un bureau un acte d'accusation tout formulé contre moi, avant même que je fusse monté à la tribune pour donner les explications qu'on me demandait;

Si les rapports des plus vils espions ont pu prévaloir contre les actes, contre les déclarations du citoyen qui, du 24 février au 24 mai, c'est-à-dire au milieu des circonstances les plus difficiles, et des irritations les plus vives, avait maintenu la tranquillité de Paris et le respect des personnes et des propriétés;

Si, même alors que je suis éloigné de mon pays, la haine des réactionnaires, attachée à mes pas, mêle chaque jour mon à des tentatives de désordre supposées, dois-je aller grossir le nombre des victimes des ennemis de l'harmonie sociale!

Les cachots, les pontons et les bagnes ne sont-ils point assez remplis?

Aller se livrer entre les mains de ceux qui trahissent les vrais intérêts des travailleurs et du commerce, de ceux qui ravalent la dignité et l'honneur du pays pour satisfaire leur ambition et leurs intérêts personnels, serait une duperie, et depuis longtemps les démocrates sont victimes de leur confiance et de l'esprit de fraternité qui les anime. Il convient d'y apporter quelque réserve, car il n'est question pour le moment que d'attendre et frapper des républicains; ce n'est pas là la justice devant laquelle j'avais promis de comparaître.

CAUSSIDIÈRE.

Londres, le 3 mars 1849.

La lettre suivante a été adressée au citoyen rédacteur du journal l'Épénement :

Citoyen,

Dans votre feuille de ce jour vous vous plaisez à faire jouer à mon père un rôle auquel les honnêtes gens n'ajoutent aucune foi, mais qu'il est de mon devoir de démentir.

J'ignorais complètement que le journal la Calomnie eût un concurrent, car j'avoue humblement, citoyen, que votre estimable feuille me tombe entre les mains pour la première fois.

Je ne relèverai pas ce qu'il y a d'odieux, surtout à la veille des débats, à essayer de déverser le ridicule sur des prévenus qui viennent de subir une rude captivité, ou ce qu'il y a d'ingénieux dans la petite malice que vous vous permettez sur le camphre, et qui dénote une plume aussi hippocratique que littéraire; mais, que voulez-vous, le camphre est l'antidote de la corruption, et à ce titre il lui est quelquefois arrivé d'agacer les nerfs de certains gens.

Je me bornerai à déclarer que tout est purement imaginaire dans le récit que vous faites des circonstances du départ de mon père, dans le récit de la malveillance calomnieuse qu'atteste cette mise en scène des prisonniers de Vincennes, et sans éprouver pour les gens atteints d'une aussi triste infirmité mentale, d'autre sentiment que celui du dédain.

B. RASPAIL fils.

Lundi, 5 mars 1849.

Bourges, 5 mars.

Les jurés arrivent lentement, déjà cinq d'entre eux ont adressé de leurs départements des demandes d'exemption appuyées de certificats de médecins.

Aujourd'hui, à midi, le président, M. Béranger, et les membres de la haute-cour ont reçu officiellement, dans l'hôtel du quartier-général, les autorités civiles et militaires.

Voici comment sont définitivement installés les prisonniers: Dans la tour de l'Hôtel-de-Ville, Sobrier occupe une chambre où il est seul; Barbès et Albert sont logés ensemble au-dessus de lui; Blanqui, Raspail et Quentin sont placés ensemble entre deux chambres occupées par des gardiens.

Dans la tour de Jacques Cœur, le général Courtais et sa femme; puis aux différents étages, par chambres à deux et trois lits, Thomas et Flotte, Larget, Degré et Borme.

Ce soir, le président, M. Béranger, doit faire une visite aux prisonniers pour écouter leurs réclamations s'ils ont à en faire.

Le nombre des témoins à charge assignés est de 159; le parquet, dans l'intérêt des accusés et sur leur demande, a fait assigner, en outre, 53 témoins, dont le nombre pourra être indéfiniment augmenté s'il convient à la défense de faire

jeune homme lui offrit son bras pour assurer les siens. L'ombre rendait alors la marche plus difficile; le cheval s'arrêtait souvent pour brouter l'herbe imprégnée de rosée, et les deux voyageurs étaient obligés de ralentir leur marche.

Ce trajet si simple, si peu aventureux, prenait cependant pour Gilberte l'importance d'un véritable événement par les impressions qu'elle éprouvait. Elle sentait que chaque bouquet d'arbres placé sur sa route serait maintenant pour elle marqué d'un souvenir!... Les haies vives, les plantes répandues au bord de ces sentiers qu'elle parcourait avec le bel inconnu, exhalaient un arôme que le vent n'emporterait pas...

Ils arrivèrent dans un endroit plus découvert, où quelques petites maisons de cultivateurs étaient semées au hasard, et à demi cachées dans les arbres.

Un objet attira les regards du jeune homme et parut le frapper vivement. A l'une de ces maisons, une croix formée de deux branches de cyprès était suspendue au-dessus du toit en pointe. Et à mesure qu'ils avancèrent dans le hameau, d'autres habitations fermées et sans lumières se trouvaient marquées du même signe.

L'inconnu demanda à sa compagne si elle connaissait la signification de cette marque distinctive.

— Non, répondit-elle, les habitants de La Rochelle viennent peu de ce côté, et on n'a pas eu occasion, sans doute, de remarquer ces branches d'arbres en croix qui ne paraissent aux maisons que pendant la nuit.

— Comment le savez-vous?

— Parce qu'un soir, en passant ici avec mon père, je les ai vues comme à présent, tandis qu'étant revenue deux fois le jour à Saint-Pierre...

— A Saint-Pierre! interrompit vivement l'étranger, nous sommes à Saint-Pierre?

— Certainement, monsieur... Il n'y a que ce village avant d'arriver à La Rochelle.

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite demain.)

PARIS.

Correspondance particulière du **RÉPUBLICAIN** du 7 mars 1849.

Le cit. Bonaparte, président de la République française, joue au Talleyrand. Il y a quelques jours, un des amis du citoyen prince lui rappelait ses anciennes promesses et ses brillants programmes.

Bonaparte l'arrêta court, et entre un bouffée de cigare et un verre de gin, lui jeta, en renversant impertinemment la tête en arrière, cette réponse : « Mon cher, un homme politique doit perdre la mémoire. »

..... Le journal le *Peuple*, accusé d'excitation à la haine, etc., pour son article du 2 janvier, intitulé : *Nos souhaits du nouvel an* a été hier, sur la plaidoirie de M^e Madier-Montjau aîné, et après une délibération de cinq minutes, acquitté sur tous les chefs.

Honneur au jury républicain !

N'oublions pas de dire aussi : honneur au président Jurien, et à son impartial résumé.

— Si les renseignements que nous avons sous les yeux sont exacts, voici comment se compose le comité électoral de la rue de Poitiers :

« Représentants choisis dans la réunion : les citoyens général Baraguay d'Hilliers, Baze, de Larcy, Vezin, Denjoy, Heeckeren, de Kerdel, Grangier de la Marinière, Bérard, composant le bureau de la rue Poitiers.

« Ancien parti conservateur : les citoyens Molé, Thiers, Bugeaud, Montalembert, Rémusat, Duvergier de Hauranne, Achille Fould, Léon de Malleville, Rouher, Levassieur, Porion, Lacaze, Grandin Struch, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Jules de Lasteyrie, Bonjean, Napoléon Daru.

« Parti légitimiste : les citoyens Berryer, de Sèze, l'abbé de l'Espinay, Blin de Bourdon, Sauvage-Barthélemy, Béchard, de la Rochette, de Vogué.

« Membres du comité choisis en dehors de la réunion de la rue de Poitiers :

« Ancien parti conservateur : les citoyens de Broglie, d'Haussonville, Piscatory, Casimir Périer, Benjamin Delessert, Debelleye, Mathieu de la Redorte, Roger (du Nord), Garnon, Cousin, Chambolle, Bauchart, Aylies, Taschereau, Victor Hugo, Amédée Thayer, de Laussat, Dariste, de Morny.

« Parti légitimiste : les citoyens de Noailles, prince de Chalais, de Renneville, de la Ferronnays, de la Ferté, de Riancey.

« Parti bonapartiste : les citoyens Lucien Murat, prince de Wagram, général Ornano, Clary, Cambacères, duc de Padoue, général Piat, Persigny, Ferdinand Barrot, Abbatucci, Vieillard, Conti.

« Tous les membres bonapartistes du comité ont été désignés par le président de la République.

« Le parti de la liberté religieuse est représenté, dans le comité électoral, par les citoyens de Montalembert, de Kerdel, Sauvage-Barthélemy, Amédée Thayer, Henri de Riancey, qui sont les président, trésorier, secrétaires et membres du comité pour la défense de la liberté religieuse. »

Voilà des amis de la République ! Avis aux électeurs.

— Décidément il y a de la brouille dans le ménage de la rue de Poitiers : trois de ses membres viennent de donner leur démission et ont été remplacés par trois impérialistes, les citoyens Beaumont (de la Meurthe), Luneau et Durand (de Romorantin).

— On mande de Venise, en date du 21 février, que le général Pèpé a fait savoir aux Autrichiens que s'ils ne rendaient pas la somme qu'ils avaient extorquée aux habitants de Ferrate et les otages qu'ils avaient exigés, il ferait fusiller sur la place St-Març les officiers autrichiens qu'il a fait prisonniers.

— La commission centrale des chemins de fer, consultée par le citoyen ministre des travaux publics, relativement à l'exécution du contrat passé entre l'Etat et la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Marseille à Avignon, a été d'avis qu'il faut maintenir le séquestre jusqu'à ce que la compagnie ait pu trouver les ressources qui lui sont nécessaires, en lui fixant néanmoins un délai pour réaliser ses ressources. Le citoyen ministre a déclaré qu'il adoptait cet avis, mais il a exprimé l'espoir qu'il ne serait pas impossible de trouver une combinaison qui, sans être onéreuse à l'Etat, permettrait au gouvernement d'aider la compagnie à contracter un emprunt de cinq millions qui la tirerait de sa situation embarrassée.

— Hier, à onze heures du matin, le *Peuple* manquait dans la plupart des échoppes où on le vend. Aujourd'hui nous avons observé un fait assez remarquable. C'était tout au matin, à l'heure où l'absence des voitures permet de lire plus facilement en marchant dans les rues ; de la place St-Sulpice à l'île St-Louis, nous avons rencontré 11 personnes lisant un journal, 9 lisaient le *Peuple* et 2 la *Réforme*. Nous n'avons vu aucun autre journal aux mains d'aucune autre personne. Et on sait quelles idées propagent ces feuilles démocratiques et sociales, qui paraissent être la lecture favorite de tant de monde.

— Le bruit d'une intervention autrichienne en Toscane et dans la Romagne paraît se confirmer. Aujourd'hui à l'Assemblée nationale il était question plus que jamais de l'entrée des Autrichiens dans ces deux Etats. Au premier jour, selon toutes les probabilités, cela sera passé à l'état de fait accompli.

— Les quatre grands mâts dressés aux quatre coins de la place de la Concorde pour la solennité du 24 février, sont conservés debout pour le 4 mai. On sait que ce jour anniversaire de la proclamation de la République, par l'Assemblée nationale, il y aura à Paris et dans les 86 départements de grandes fêtes et réjouissances publiques.

— Le comité des affaires étrangères s'est occupé aujourd'hui dans une séance extraordinaire des affaires d'Italie.

signifier, à ses frais, d'autres assignations ou de requérir l'audition de témoins en vertu du pouvoir discrétionnaire. A voir le peu d'empressement que mettent les jurés à se rendre à Bourges, on craint que la haute-cour se trouve obligée de compléter le jury (s'il se trouvait moins de 60 membres) par un tirage de suppléants, tirés au sort parmi les membres du conseil général dans le département du Cher. Une question restée indéfinie et qui préoccupe vivement les esprits, est celle de savoir comment seront désignés parmi les 86 jurés les trente-six et quatre suppléants qui doivent seulement siéger. La cour tirera-t-elle au sort ou bien procédera-t-elle de concert avec la défense et en proportion égale par voie d'élimination ? Comment, en outre, s'exercera le droit de récusation ?

Ce sont là des points graves dont la solution devra précéder l'ouverture de tout débat.

En la matière, il n'existe pas de précédents, et ce serait en vain que l'on voudrait s'étayer des usages et de la juridiction exceptionnels de l'ex-cour des pairs. Il faudra ici que l'expérience des magistrats composant ce tribunal suprême et sans appel supplée à tout ce qu'ont laissé de vague et d'incertain le décret du 17 janvier et l'article de la constitution qui institue la haute cour. Espérons que la défense jouira de toutes les garanties convenables et que la lacune regrettable qui existe dans la loi sera loyalement interprétée sur tous les points à l'avantage des accusés que l'on ne voudra pas abandonner en holocauste à la haine et aux vengeances des partis.

BANQUE DU PEUPLE.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, 25.

La Banque rappelle aux travailleurs qu'ils peuvent adhérer sans verser d'argent. Elle les engage à ne pas ajourner leur adhésion, à laquelle elle attache beaucoup plus d'importance qu'à leur souscription.

Les comités formés dans les départements sont priés de se mettre de suite en rapport avec la Banque, afin qu'elle puisse leur transmettre les instructions et imprimés nécessaires pour recueillir les adhésions et les souscriptions.

Les correspondances doivent être affranchies.

Dans la liste publiée, des ASSOCIATIONS AYANT ADHÉRÉ COLLECTIVEMENT, nous avons omis celle des OUVRIERS PEINTRES EN BATIMENTS, rue des Arcis, 52, qui la première nous a apporté son adhésion.

Succursale de Lyon.

Bureaux provisoires, rue des Capucins, 4, maison de la Banque, au 1^{er}.

Les bureaux provisoires de la Banque du Peuple sont ouverts tous les jours non fériés, de cinq heures du matin à neuf heures du soir, et le dimanche, de huit heures du matin à huit heures du soir.

Le comité rappelle aux travailleurs qu'ils peuvent adhérer sans verser d'argent. Nous les engageons vivement à ne pas ajourner leur adhésion ; qu'ils se souviennent que cette institution aura pour résultat immédiat la reprise des affaires, par conséquent de donner du travail à ceux qui en manquent depuis si longtemps.

Revue des journaux de Lyon.

Le *Salut Public* publie une circulaire de convocation pour la deuxième session du congrès de la presse départementale, qui se tiendra à Angoulême (Charente) le 15 mars 1849. — Nous y remarquons le passage suivant :

« L'avènement de la presse départementale dans l'arène politique est un fait accompli. Son œuvre est commencée ; il ne faut pas qu'elle s'arrête, mais qu'elle grandisse. La décentralisation que nous avons inscrite sur notre drapeau marche à pas de géant. Les progrès qu'elle a faits dans ces cinq derniers mois sont pour nous à la fois un encouragement et une espérance. La puissance des départements est constituée pour la résistance. La presse, les conseils généraux, les conseils municipaux, les gardes nationales, les populations entières s'y sont associées avec un empressement qui tient de l'enthousiasme. Et tout récemment vous avez entendu l'illustre maréchal que nous avions, d'un accord unanime, désigné pour marcher à notre tête contre l'anarchie victorieuse à Paris, proclamer hautement qu'il était prêt à nous conduire, si nous devions être réservés à d'aussi douloureux événements.

« Paris a perdu le fouet du tyran ; il reste à lui ravir le sceptre du despote. »

Voilà, je l'espère, un plan de conspiration habilement conçu et audacieusement proclamé. Avions-nous tort d'accuser ce chef avoué d'une ligue, qui se propose la ruine de Paris et le démembrement administratif de la France, c'est-à-dire l'anéantissement de notre nationalité ? Avions-nous tort de l'accuser de projets liberticides ? Qu'il se défende donc ; car cet aveu, recueilli dans une circulaire qui court les départements, sous les yeux des agents du pouvoir central, est la confirmation évidente de nos paroles.

La *Gazette* se félicite en ces termes des recrues hétéroclites du parti réactionnaire :

« Le comité électoral, institué par la réunion de la rue de Poitiers, est composé d'hommes qui jusqu'à présent ont marché sous des drapeaux bien divers. Légitimistes, conservateurs, bonapartistes, républicains, catholiques, protestants, juifs, philosophes se trouvent réunis. Voilà une coalition comme notre pays n'en avait pas encore vue. »

Edifiante coalition, en effet, que celle des repus de tous les régimes, des déserteurs de toutes les croyances et de tous les partis. Quelle force morale va prendre le parti de l'ordre, par la conciliation de toutes ces divergences d'opinions, de toutes ces haines politiques et religieuses, par la fusion de toutes ces consciences opposées, par toutes ces apostasies, enfin, de la pensée libre entre les mains de l'égoïsme. Pour nous, nous avons lieu d'être fort satisfaits de ce résultat ; car si un parti se fortifie en s'épurant, il achève de se corrompre et de se perdre par certains alliages.

Le citoyen Sarrans voulait que des interpellations fussent adressées au gouvernement au nom du comité. Après deux heures de discussion, et après avoir entendu les citoyens de Beaumont, Aylies, Bastide, Em. Arago et Jules Favre, on a décidé que le ministre serait appelé demain au sein du comité pour y donner des explications ; on décidera alors si les interpellations auront lieu.

— Est-il vrai que quand le vieux Jérôme Bonaparte passa le seuil de la salle à manger que lui fournit la République, ses valets galonnés annoncent : le Roi ?

La République a donc un roi à ses gages.

— Le grand défenseur de la propriété, le successeur de Lepoitevin-Saint-Elme à la direction du *Corsaire*, le maître en fait d'armes, préfet *in petto* du stupide Henri V, et candidat avorté des légitimistes à l'Assemblée législative, le cit. de Coëtlogon, frère du héros de la rue de la Pépinière, vient de se démettre, dans un sanhédrin royaliste, de toute prétention à cet égard.

Bon Pierre Leroux ! ta loi sur les adultères fait donc coup double.

— Le citoyen Greppo, représentant du Peuple, a déposé sur le bureau du président de l'Assemblée nationale une pétition des citoyens de la Croix-Rousse (Rhône) qui protestent au nom de l'humanité, et en vertu de l'art. 5 de la Constitution prononçant l'abolition de la peine de mort en matière politique, contre le jugement rendu, au nom du Peuple français, le 9 février, qui condamne à la peine de mort Daix, Vappreaux jeune, Choppart, Larh et Noury.

— Le procès du cit. Proudhon ne sera jugé qu'après celui du 15 Mai.

— Le gouvernement, en vue des résultats possibles du procès de Bourges, va, dit-on, saisir prochainement l'Assemblée nationale d'un projet de loi ayant pour but de fixer un lieu de déportation pour les condamnés politiques. On assure que l'administration de la marine et des colonies, consultée sur la question, propose de choisir, à cet effet, nos possessions des Indes.

— Un journal prétend que le ministère a reçu la nouvelle de l'entrée des Autrichiens en Toscane. Ils auraient motivé cet acte d'hostilité sur le droit de reversibilité, stipulé en leur faveur par les traités de Vienne.

— Nous apprenons qu'un comité électoral, composé exclusivement d'anciens membres du parti conservateur, vient de se former. On cite, parmi ses principaux membres, les citoyens Liadières, Dugabé, Janvier, d'Haubersaert.

— On assure que les différents comités électoraux, composés des membres de l'ancienne gauche dynastique, ont décidé qu'il y avait lieu de combattre l'élection de Guizot.

— Nous avons dit que tous les jours la boîte du journal le *Peuple* se remplit de documents inédits sur les massacres de juin, depuis que cette feuille est poursuivie à raison du feuilleton *Prologue d'une révolution*. D'une lettre provenant de cette source, qui nous est communiquée et qui a été écrite sous la dictée d'un garde national de la 2^e légion, nous extrayons la question suivante : M. Boudin de Vesvre, commandant du 1^{er} bataillon de cette légion, de garde le 27 juin à la caserne de la rue de Tournon, encombrée alors de 16 à 1800 prisonniers, n'a-t-il pas pensé être fusillé lui-même, pour avoir fait, à la 2^e compagnie, des reproches violents en apprenant qu'un malheureux, garotté et couché, venait d'être assassiné à coups de baïonnette par des hommes de cette compagnie.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du **RÉPUBLICAIN**.

Suite et fin de la séance du 6 mars.

Rejet de l'amendement du citoyen Joly ainsi que du paragraphe additionnel de la commission.

Adoption de l'article 4 amendé par le citoyen Tranchand. Adoption des articles 5, 6, 7, 8, 9 et suivants jusqu'au 14e inclusivement. Le vote de l'article 15 est renvoyé au lendemain.

La séance est levée.

Séance du 7 mars. — PRESIDENCE DU CIT. MARRAST.

Suite de la troisième délibération de la loi électorale.

LE CIT. BILLAULT. La commission a adopté l'amendement du citoyen Henri Didier, mais elle propose d'en modifier ainsi les termes :

« Les conditions d'habitation pendant six mois au moins dans la commune ne sont pas exigées par les citoyens qui, en vertu du décret du 19 septembre dernier auront quitté la France pour s'établir en Algérie. » — Adopté.

LE CIT. CHARLEMAGNE. La majorité de la commission a adopté l'amendement du citoyen Gent contre les vendeurs à faux poids et falsificateurs de denrées, mais elle propose la rédaction suivante :

« Ceux qui auront été condamnés à trois mois de prison au moins, par application des articles 318 et 423 du code pénal.

LE CIT. GENT adhère à cette rédaction.

LE CIT. VALETTE combat l'amendement au nom de la minorité de la commission.

LE CIT. BAZE propose d'exclure « ceux qui sont déclarés par des lois spéciales incapables de faire partie de l'armée ou de la garde nationale. »

Cet amendement est pris en considération, et renvoyé, avec l'amendement du citoyen Gent et l'article entier, à la commission.

LE CIT. CHAMPVANS propose d'exclure les avocats rayés du tableau. (Exclamations.)

Cet amendement est rejeté.

Sur l'art. 6, la commission propose que les réclamations soient portées dans les trois jours devant le juge-de-peace directement, et sans examen préalable de la commission municipale. — Adopté.

Le cit. Tranchand demande que, nonobstant toute espèce de retard, les listes électorales, pour toutes les communes, soient censées closes et arrêtées le dimanche... La commission devra fixer elle-même le délai précis.

Le citoyen Billault entre dans quelques détails sur l'économie de la loi ; il soutient que, 48 jours après la promulgation de la loi ; tout sera fini.

Le cit. Desmollés propose de dire : « Le cinquantième jour après la promulgation de la loi. » — Adopté.

Le cit. Buvignier demande quand il lui sera permis d'adresser des interpellations au gouvernement sur les événements d'Italie.

Hier, avant-hier, il a prévenu le ministre des affaires étrangères qu'il se proposait de lui adresser des interpellations sur ce sujet. Le ministre

ni a répondu qu'aujourd'hui il donnerait des explications au comité des affaires étrangères.

Il demande si l'Assemblée pourra être initiée aux communications faites au comité des affaires étrangères, et à quelle heure, quel jour le ministre des affaires étrangères pourra être présent et répondre aux interpellations. (Les ministres gardent le silence.)

Le cit. Buvignier s'étonne de ce silence, il annonce que le citoyen ministre présent ou non, il parlera demain.

LE CIT. ODILON BARROT. Le cit. Buvignier a cru donner au gouvernement une leçon de convenance, je laisse l'Assemblée juge entre nous. L'Assemblée fixe son ordre du jour; c'est à elle à décider si elle veut ou non autoriser les interpellations.

LE CIT. BUVIGNIER. Si cette doctrine était adoptée, il s'ensuivrait que la majorité pourrait toujours imposer silence à la minorité.

LE CIT. RENOUDARD parle dans le même sens que le citoyen Barrot.

LE CIT. BUVIGNIER: Je demande que l'Assemblée mette les interpellations à l'ordre du jour de demain.

Cette proposition est mise aux voix.

Deux épreuves successives s'ont déclarées douteuses.

Il est procédé au scrutin de division, dont voici le résultat.

Volants	724
Majorité absolue	363
Pour la fixation à demain	367
Contre	537

L'Assemblée décide que les interpellations seront mises à l'ordre du jour de demain. — La discussion de la loi électorale est reprise.

Les articles 16 et 17 sont adoptés avec de légères modifications proposées par la commission.

La commission propose un nouvel article 18, qui est également adopté par la commission.

LE CIT. TASSEL propose l'article additionnel suivant: « Quinze jours avant le vote des militaires, le préfet fera insérer dans les journaux du chef-lieu du département, la liste qui lui sera remise par l'intendant militaire de la résidence de ces corps, et du nombre de militaires appartenant au département dans chaque corps.

LE CIT. TASSEL développe son amendement, qui est combattu par le cit. V. Lefranc au nom de la commission, et défendu par le citoyen Charast.

LE CIT. DEGEORGE pense qu'il serait préférable d'insérer les renseignements réclamés par l'amendement au bulletin des actes de la préfecture. De cette façon, il n'y aurait pas de frais d'impression spéciaux.

LE CIT. BILLAULT demande le renvoi à la commission. Il est de droit.

L'article 19 est adopté ainsi que l'article 20 avec une légère modification proposée par le citoyen Hubert (de Lille) et acceptée par la commission.

L'article 21 est adopté sans discussion ainsi que l'article 22.

La commission propose d'ajouter à l'article 23 ces mots: « Sauf toutefois le cas prévu par le troisième paragraphe de l'article 31 de la Constitution. » — Adopté.

Les articles 24, 25 et 26 sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 27, le citoyen Morhery propose un amendement ainsi conçu:

« Le tableau des circonscriptions sera arrêté par le préfet sur l'avis du conseil général. Les conseils cantonnaires seront préalablement consultés, et la division ne pourra avoir lieu sans leur assentiment, etc.; le reste comme au projet. »

La séance continue.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante qui nous est remise par des militaires de l'armée des Alpes.

Citoyen rédacteur,

Veuillez ouvrir vos colonnes à cette lettre, que nous adressons au maréchal Bugeaud et à l'aristocratie, qu'il sert avec tant de zèle; elle est l'expression vraie des sentiments d'un grand nombre de nos camarades.

L'armée connaît le véritable objet de sa mission, et comprend toute l'étendue de ses devoirs; elle défendra la Révolution de février, qui lui a rendu ses droits politiques; elle mourra pour la République. Nous sommes les soldats du peuple, et non ceux de l'éduc. Si jamais on songeait à nous lancer contre les démocrates, nos frères, nous resterions immobiles dans cette guerre fratricide, et tiendrions nos gibernes fermées, nos balles n'étant que pour les esclaves des rois.

Vive la République une et indivisible, démocratique et sociale!

(De soldats de la garnison de Lyon et de la banlieue.)

La lettre suivante nous est adressée par un de nos amis:

Lyon, 8 mars 1849.

Citoyen rédacteur,

Mardi, 6 courant, à 8 heures du matin, un commissaire de police, accompagné de trois agents, s'est présenté chez moi, porteur d'un mandat de perquisition. Sous le dernier règne, on comprenait ces tracasseries, ces violations de domicile, nous conspirons, et, pendant 18 ans nous avons travaillé à accélérer la chute de ce Sardanapale moderne qu'un pavé avait fait roi, et qu'un pavé a chassé ignominieusement; mais aujourd'hui conspirer, et contre qui s'il vous plaît? Le 24 février, en consacrant la souveraineté du Peuple, a mis en nos mains un bouclier contre lequel viendront s'écraser toutes les armes que la réaction a à son service. Pour nous, républicains socialistes, toute notre conspiration se borne à préparer un bon bulletin pour la campagne prochaine, et le Peuple aidant, nous avons l'espoir que les noms qui sortiront de l'urne électorale feront rentrer dans le néant, tous les projets de réaction. Enfin, le résultat des investigations de la police a tourné à la confusion de ceux qui les avaient provoquées, ils n'ont rien trouvé, parce qu'il n'y avait rien en effet.

Salut et fraternité. C.

Chronique locale.

On nous écrit de Givors, à la date du 7 mars:

« J'ai lu, dans votre numéro du 28 février, que les intentions du cit. Chauvin, concernant la guerre des rues, ne peuvent plus être mises en doute, et que déjà les pelles, les pioches, les pressons et les haches sont distribués à la troupe. Je viens confirmer vos assertions. J'ai vu, de mes yeux vu, le 1er mars, porter les mêmes instruments par des soldats du 19^e de ligne, en garnison à Givors.

« Il paraît que messieurs les amis de l'ordre comptent, par ce moyen, établir la sécurité du pays. Ils font tous leurs efforts pour former ici des sections. St-Andéol-le-Château compte déjà onze vieux radoteurs, plus à craindre pour leurs calomnies que pour leur courage. Un collaborateur du *salle public* les commande. Ils n'ont obtenu qu'un minime succès à Givors; la défection se met dans leurs rangs, il ne leur reste plus que des chefs.

Salut et fraternité. J. F. M. »

— Le jour de l'enlèvement du bonnet phrygien de la place de la Croix-Rouge, un citoyen demandait si on le recueillerait à la mairie. Sur la réponse négative qui lui fut faite, il se prit à dire: Ah! c'est juste, la dépouille appartient au bourgeois.

Nous rapportons ce fait sans aucune allusion.

— La statue du Peuple souverain de la place de la République ne sera plus un cauchemar pour les réactionnaires.

Le fait de la suppression du factionnaire faisait prévoir implicitement ce qui est arrivé.

Cette statue a été mutilée cette nuit. On est décidé, à ce qu'il paraît, à user de tous les moyens de provocation!

— Le bruit courait hier que le comité du travail devait être fermé le soir. La formation de ce comité remontait aux premiers jours de mars 1848; c'était la seule institution républicaine de Février qui eût échappé aux coups de la réaction. Nous donnerons demain des détails.

— Il est question de changer ou de faire permuter un certain nombre de commissaires de police. Cette mesure nous étonne, car nous pensons que les commissaires actuels n'ont pas démerité du pouvoir.

— Avant-hier, une foule nombreuse se pressait dans l'église des Cordeliers; dans cette foule, on ne remarquait ni bonnet, ni cornette, ni chapeau de femmes; c'est que, pour être introduit, il fallait passer sous l'œil inquisiteur d'un suisse improvisé par messieurs de la société de Saint-François-Xavier, affiliés, comme chacun sait, à la société des amis de l'ordre.

Deux dames se présentent et se trouvent en face du susdit suisse, orné de ce que les conducteurs et postillons ont l'habitude d'appeler *brûle-gueule*, le tout surmonté d'un chapeau crasseux, le suisse et le brûle-gueule.

Le suisse: — On ne passe pas.

La plus jeune des dames: — J'ai la prétention d'entrer; l'église doit être à tout le monde.

Le brûle-gueule: — C'est possible, mais, pour le quart-d'heure, ça ne se peut pas.

La dame moins jeune: — Suisse, je veux entrer; je veux faire là une prière pour Caussidière.

Le suisse: — On ne prie ici que pour Saint-François-Xavier.

La jeune dame: — Je ne connais pas ce Monsieur; s'il est compromis dans l'autre monde, il y a sans doute plus de protections que nous dans celui-ci, il s'en tirera comme il pourra.

Les deux dames: — Sur ce, nous vous prions, suisse en brûle-gueule, de vous tenir toujours sur vos saintes gardes.

Que faisaient messieurs les Saint-François-Xavier là-dessus, à l'exclusion des femmes?

Nouvelles étrangères.

Italie.

ROME, 27 février. — L'Assemblée vient de frapper d'un impôt forcé les familles riches possédant au-delà de 4,000 fr. Elle a mis en liberté les prisonniers de l'inquisition.

FLORENCE, 27 février et 1er mars. — La ville fait de grands préparatifs de défense pour repousser les corps autrichiens dont on craint de jour en jour une attaque. La population est pleine d'ardeur. Le gouvernement provisoire n'a pas encore proclamé la République, malgré les instances du Cercle populaire.

VENISE, 24 février. — On célèbre l'anniversaire de la République française avec un enthousiasme impossible à décrire. Les bâtiments vénitiens, anglais et ardés ont pris part à cette manifestation.

Le 23, Radetzki publiait que quiconque correspondrait avec Venise serait fusillé.

Allemagne.

HONGRIE. — On dit que les Hongrois ont repris la forteresse d'Arad.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*: L'empereur de Russie a écrit au pape une lettre dans laquelle il exprime son dévouement à Sa Sainteté et lui offre avec empressement ses secours. L'empereur se prononce en faveur de l'ordre et de la légalité. S. M. offre à S. S. des troupes et de l'argent. La nouvelle est authentique.

Le pape a, dit-on, fait un emprunt de six millions de scudi à la Russie.

— On lit dans la correspondance générale de Berlin, en date du 2 mars:

Nous apprenons de personnes bien informées que l'Angleterre s'est occupée, dans une note, de l'entrée des troupes russes en Transylvanie. Avant de faire entrer ses troupes dans ce pays, le gouvernement russe a fait présenter à différents gouvernements, par ses agents, une circulaire dans laquelle il déclare qu'il est obligé de faire entrer des troupes en Transylvanie, quelque éloigné qu'il soit de s'immiscer dans des affaires étrangères. Il fait observer que par la tournure que le combat a prise en Hongrie, il ne s'agit rien moins que du projet d'une levée de bouilliers ayant des ramifications jusqu'en Podolie et aux principautés du Danube. Il ajoute qu'il ne combattra que *pro domo*, s'il fait entrer des troupes en Transylvanie.

— On lit dans la *Gazette de Cologne*:

La Russie doit plus que le Danemark attirer nos regards. Elle semble chercher un prétexte pour porter la guerre en Allemagne et y rétablir l'absolutisme. On ne doute nullement qu'elle ne rencontre en cela un fidèle allié dans l'Autriche, qui s'est jetée dans les bras de la Russie, d'autant plus que plus d'un roi allemand s'unirait avec plaisir à toutes deux pour éviter l'unité de l'Allemagne.

D'un autre côté, la *Deutsche Reichszeitung* contient ce qui suit:

On sait que la Prusse fait des armements: ce qui l'y engage, c'est la situation actuelle, c'est surtout l'attitude de la Russie. Après avoir fait entrer ses cosaques en Transylvanie, elle rassemble des troupes à la frontière prussienne. La Prusse fait donc très-bien de ne pas perdre de temps. La ville et la province de Posen ont un aspect belliqueux. Le cinquième corps d'armée, qui occupe le grand-duché, va être mobilisé. La Prusse est prête à toutes les éventualités; elle est en état de mettre 400,000 hommes sur pied.

Angleterre.

LONDRES, 3 mai. Le *Times* avoue toute l'énormité des pertes que les armées anglaises viennent de subir aux Indes, et il reconnaît que les Sikhs sont des adversaires redoutables. Il est arrivé des nouvelles de New-York, du 14 du mois dernier, par le bateau le *Viscousin*.

Le *Morning Chronicle* recommande instamment la nomination d'un nouveau général en chef dans les Indes, et il cite très spécialement sir William Gommier, comme réunissant les conditions voulues pour ce important commandement.

Le vice-amiral, sir W. Parker, a été investi d'un nouveau mandat qui lui confère le commandement de la station de la Méditerranée, pour trois années encore.

Par suite des nouvelles des Indes les réductions de l'armée anglaise son contremandées.

Bourse du 7 mars.

Les fonds publics éprouvent une hausse nouvelle considérable. Le 3 p. 100 laissé hier à 83 20, ouvre à 82 40 pour monter ensuite et fermer à 84 sans réaction, qui représente 86 50, puis qu'on détache le coupon. Le comptant finit à 82 90; c'est une hausse de 4 fr. 30 c. sur la bourse précédente.

Le mouvement avait été un moment arrêté par le bruit répandu que le gouvernement russe avait fait signifier à Londres et à Paris son intention de passer les Dardanelles pour aller au secours du pape.

On dit que la caisse d'épargne continue de recevoir beaucoup d'argent en même temps qu'il arrive d'un autre côté des capitaux considérables contre des bons du Trésor public. Il s'en présente aussi immensément dans la rente au comptant.

Le refus qu'a fait M. de Rothschild de clore le nouvel emprunt autrichien, laisse à l'emprunt 1849 que nous sommes dans la nécessité de faire, plus de chances de succès. La hausse, qui se poursuit, nous sert d'ailleurs admirablement.

Les affaires sont animées et semblent annoncer des cours encore meilleurs pour demain. Le zinc de la Vieille-Montagne gagne 25 fr. à 2,900 fr. La confiance renaît.

La Banque de France, laissée à 2285, arrive à 2340 pour fermer à 2350, avec 45 fr. d'amélioration.

Le 3 p. 100, de 82 85, monte à 84 fin courant, avec 1 fr. 15 c. de hausse.

L'emprunt fait 83 40.

Les chemins de fer ne montent pas autant que la rente, mais ils sont cependant mieux qu'hier. Orléans gagne 3 fr. 30 à 857 fr. 50; Avignon-Marseille s'élève de 215 à 255, en gagnant 20 fr. On dit que le ministère favorise la compagnie.

Le Nord flotte entre 464 et 470 fr. dernier cours. Hausse, 3 fr.

La bourse est excellente.

RENTES FIN COURANT.	Prés. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0.	82 85	84	82 90	82 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848).	83 20	84	84 60	84 60

26 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

3 0/0 j. du 22 juin.	82 80	4 canaux avec primes.	1020
— emprunt 1847-1848	83 50	Lin Maberly.	»
3 0/0 j. du 22 mars.	83 90	Caisse hypothécaires.	»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»	Emprunt d'Haiti.	273
4 0/0 j. du 22 septemb.	»	Espagne, dette active.	22
Actions de la banque.	2350	— dette passive.	»
R. de Naples, j. juillet	»	— 3 0/0 1841.	30
Récep. Rothschild.	»	Emprunt portugais 5 0/0.	25
3 0/0 de l'Etat romain.	68 25	— 3 0/0.	»
3 0/0 belge 1840.	»	2 1/2 hollandais.	»
— 1842.	»	Zinc Vieille-Montagne.	2900
— 4 1/2.	»	H. de la Grande-Combe.	»
— Banque (1835).	»	Emprunt du Piémont.	895
Obligations de la Ville	4190	Lots d'Autriche.	550

CHEMINS DE FER. — AU COMPTANT. — CLÔTURE DU PARQUET.

Saint-Germain.	440	Orléans à Bordeaux.	417 50
Versailles, rive droite.	250	Du Nord.	470
— rive gauche.	187 50	De Paris à Strasbourg.	370 75
Paris à Orléans.	837 50	Tours à Nantes.	337 50
Paris à Rouen.	535	Paris à Lyon.	»
Rouen au Havre.	225	Montreuil à Troyes.	140
Avignon à Marseille.	235	Dieppe à Fécamp.	177 50
Strasbourg à Bâle.	407 50	Paris à Sceaux.	»
Du Centre.	368 75	Bordeaux à la Teste.	»
Amiens à Boulogne.	235		

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 5.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTHÉNGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

AVIS. Un jeune homme connaissant la comptabilité, ayant été dans l'instruction, possédant une belle écriture, et étant bon vendeur, désire trouver un emploi immédiatement. Il fournira tous les renseignements désirables. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE par suite de décès, un atelier de cinq métiers à la Jacquard et tous les ustensiles nécessaires pour fabriquer toutes sortes d'étoffes façonnées et nouveautés. — S'adresser à Mad. veuve Besson, rue Bouteille, n. 17, au 3me.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix: 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraits du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix: 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuroiel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.